



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARRÊTÉ FIXANT LES DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR LA CAMPAGNE 2023-2024

Par arrêté en date du 28 juillet 2023, Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais, a fixé les modalités et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le Pas-de-Calais pour la campagne 2023-2024.

L'ouverture générale de la chasse est fixée au 17 septembre 2023 à 9 heures. Pour la plupart des espèces et des modes de chasse, les chasseurs peuvent pratiquer leur loisir de 9 heures à 17 heures, jusqu'au 14 janvier 2024 inclus, puis de 9 heures à 18 heures jusqu'à la date de fermeture générale, le 29 février 2024.

Pour information, dans les zones humides et dans un rayon de 100 m autour de celles-ci, l'utilisation et le port de la grenaille de plomb en ayant l'intention de l'utiliser est interdite. L'utilisation de munitions de substitution (n°2) est obligatoire.

Comme pour la campagne précédente et compte-tenu de l'état de ses populations, le lapin de garenne n'est plus inscrit sur la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. En cas de risque, voire de constat de dégâts aux cultures, l'État mettra en œuvre les dispositions qui permettront de limiter la présence du lapin de garenne dans les secteurs concernés.

L'arrêté ne concerne pas les espèces de gibier migrateur dont les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées au niveau national.

Il est rappelé que le port du gilet fluorescent est obligatoire en action de chasse pour les chasseurs et les accompagnants, sauf pour certains modes de chasse spécifiques.

L'arrêté est affiché en Mairie. Il est disponible sur le site des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-developpement-durable/Chasse-et-faune-sauvage>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- La Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais
La fosse aux Loups BP 80091 62053 Saint-Laurent-Blangy cedex
03 21 24 23 59
contact@fdc62.fr
- La Direction départementale des territoires et de la mer
100 avenue Winston Churchill 62022 ARRAS SP7
03 21 50 30 20
ddtm-chasse@pas-de-calais.gouv.fr